

6455  
6480



67-2

1 31215 M...

# Formanté de publicité

Tome :	5
Subares :	1.

du 24 JUN 1966  
2945 " M.

Depot	Vol 2128
	n 1733

Dénomination de l'objet

PARDEVANT Me Maurice PASTEAU Notaire à Paris, soussigné,

A COMPARU :

Monsieur Pierre DEXEURE, directeur administratif, demeurant à Bois-Colombes (Seine) rue du Quatorze Juillet N°9.

Agissant en qualité de co-gérant statutaire et au nom de la Société civile particulière dénommée "FERTE-HABITAT" au capital actuel de deux cent trente et un mille francs, divisé en vingt trois mille cent parts de dix francs chacune, entièrement libérées, dont le siège social est actuellement à Paris, rue de Rome N°53 (ci-devant à la mairie de la Ferté Alais, Seine et Oise).

Ladite société, constituée originellement au capital de mille francs, pour une durée de cinquante années aux termes d'un acte reçu par Me RIEUF Notaire à Saint-Jean de Luz (Basses Pyrénées) les quatre décembre mil neuf cent cinquante six et huit janvier mil neuf cent cinquante sept, et dont le capital a été augmenté une première fois de cent mille francs, et porté à cent un mille francs, aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Paris du vingt huit juillet mil neuf cent soixante cinq enregistré à Paris SSP. Sociétés le vingt neuf du même mois, N°I354 G, aux droits de mille six cents francs, dont un original a été déposé au rang des minutes de Me Rieuf, notaire à Saint-Jean de Luz le douze août mil neuf cent soixante cinq, ayant en outre constaté le transfert du siège social de la Mairie de la Ferté Alais, à Paris,

53, rue de Rome, à compter audit jour.

Et une seconde fois de cent trente mille francs et porté au chiffre actuel de deux cent trente et un mille francs, aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Paris, du dix-huit octobre mil neuf cent soixante cinq, enregistré à Paris SSP. Sociétés, le dix neuf octobre mil neuf cent soixante cinq, N°418 C.

Monsieur Pierre DEMEURE ayant tous pouvoirs nécessaires à l'effet des présentes, en vertu des statuts de ladite Société.

LEQUEL en-qualité, après avoir exposé qu'aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Paris du vingt cinq avril mil neuf cent soixante six, dont l'original a été déposé au rang des minutes le Me PASTERJ Notaire soussigné, suivant acte reçu par lui le vingt six avril mil neuf cent soixante six, il a été établi que les ventes à intervenir, le cahier des charges comportant règlement du lotissement d'un ensemble de terrains situés sur les communes de LA FERTE ALAIS et de HIGHVILLE (Essonne) abrogeant tous autres antérieurs, ledit cahier de charges devant s'appliquer à l'ensemble des lots créés, et être opposable à tous acquéreurs présents ou futurs desdits lots ou leurs ayants droit.

Il, par ces présentes, déclaré que pour réparer deux erreurs matérielles et une omission dans ledit acte sous signatures privées, il convient par le présent acte rectificatif :

1°) En page 2, dans la dénomination du lotissement de remplacer les mots "FERTE HABITAT" qui ne constituent que le nom de la société propriétaire, par les mots : "FERTE DE LA MIGNARDIERE" qui constituent la véritable dénomination de l'immeuble loti.

2°) En page 2, également dans la désignation de l'ensemble des terrains constituant le lotissement, dans l'indication de contenance cadastrale, de remplacer les mots "soixante quatorze ares" par les mots : "soixante treize ares et cinquante quatre centiares".

3°) En page 29, dans l'article 5 : OBLIGATION DE RÉPARER LES TRAVAUX - SERVITUDES, du titre II : REGLEMENT DU LOTISSEMENT, d'ajouter un troisième alinéa, ainsi conçu :

"Dans les mêmes conditions, les acquéreurs ne pourront non plus s'opposer au passage à travers leurs lots de toutes canalisations d'eau, d'électricité, ou d'un service commun quelconque si le tracé en est ainsi imposé par l'Administration ou l'entreprise concessionnaire. Ils seront tenus de souffrir sans réserve ces

"passages ou surplombs, comme tous déplacements ultérieurs, à titre de servitudes et sans que le lotisseur puisse être mis en cause à ce titre."

Il n'est apporté aucune autre modification aux conditions du cahier de charges sus-énoncé.

Une expédition des présentes sera publiée en même temps que celle du cahier des charges dont s'agit au bureau des hypothèques d'Etampes.

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

DONT ACTE

Fait et passé à Paris, rue Louis le Grand N°II  
En l'étude de Me Pasteau notaire soussigné,  
L'an mil neuf cent soixante six.

Le dix mai.

Et après lecture faite, le comparant a signé avec le notaire.

Suivent les signatures.

Ensuite est la mention :

Enregistré à Paris, Huitième Notaires.

Le dix-huit mai mil neuf cent soixante six.

Bordereau 712/3

reçu: dix francs.

(signé) AVIEZ.

LE SCUSSIGNE, Me Maurice PASTEAU Notaire à Paris, II rue Louis le Grand, certifie la présente copie exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition, destinée à recevoir la mention de transcription (sur trois pages, ne contenant ni renvoi ni mot nul).

En outre, Me PASTEAU Notaire à Paris soussigné, certifie que l'identité complète de la Société civile particulière dénommée "FERTE-HABITAT" au capital de deux cent trente et un mille francs, dont le siège social est actuellement à Paris, rue de Rome N°53, telle qu'elle est indiquée en tête, à la suite de son nom, lui a été régulièrement justifiée par la production de ses statuts.

Fait à Paris, le premier juin mil neuf cent soixante six.

*Tachay*

*2*

The first part of the report deals with the general situation of the country. It is a very interesting and informative study of the country's development. The author has done a great deal of research and has put together a very comprehensive picture of the country's progress.

The second part of the report deals with the economic situation. It is a very detailed and thorough study of the country's economic progress. The author has done a great deal of research and has put together a very comprehensive picture of the country's economic development.

The third part of the report deals with the social situation. It is a very detailed and thorough study of the country's social progress. The author has done a great deal of research and has put together a very comprehensive picture of the country's social development.

The fourth part of the report deals with the political situation. It is a very detailed and thorough study of the country's political progress. The author has done a great deal of research and has put together a very comprehensive picture of the country's political development.